

# ACCES' IMM

## ACCES' IMM

73 RUE MONGE 75005 PARIS

75005 PARIS

Tel : 01.42.17.09.27 - Fax : 01.42.17.09.26

www.accessimm.com Email : paris5@logideal.fr

CARTE PROFESSIONNELLE N° ML6

## DIFFUSION GRATUITE et NON EXCLUSIVE D'UNE OFFRE DE LOCATION

(pour une durée d'un an)

CONVENTION N° : .....

Conforme à l'article 79-1 du décret 95818 du 29 Juin 1995

Mr  Mme  Melle  Mr & Mme  Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. Dom : ..... Port : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Agissant en qualité de propriétaire ou titulaire de droit sur le bien, dont les caractéristiques suivent, s'engage à proposer une offre claire, précise et conforme au bien, objet de la convention et déclare le logement décent conformément au décret n°2002-120 du 30/01/2002.

Type de bien : Appartement  Maison  Vide  Meublé  Type : .....

Adresse du bien : ..... Etage : ..... Asc. : oui  non

Quartier : ..... Type de construction : Neuf  Récent  Ancien  Rénové

Surface : ..... m<sup>2</sup> Disponible le : ..... Caution : ..... Frais (s'il y a lieu) : .....

LOYER DE BASE : ..... €

CHARGES : ..... € comprenant : Chauffage  Eau froide  Eau chaude  Electricité

### DESCRIPTIF

Entrée  Salon  Placards  Garage  Standing

Séjour  Séjour double  Bureau  Cheminée  Parking privé  Ensoleillé

Nombre de chambres ..... WC  Grenier  Balcon  Piscine

Cuisine..... Cellier  Mezzanine  Loggia  Résidentiel

Chauffage..... Volet roulant  Double vitrage  Terrasse ..... m<sup>2</sup> Calme

Salle de douche  Concierge  Local vélo  Jardin ..... m<sup>2</sup> Tennis

Salle de bain  Interphone  Digicode  Cave

Détails et informations supplémentaires : .....

Pour visiter contacter : ..... Tél.1 : ..... Tél.2 : .....

Sollicite ACCES' IMM dont l'adresse figure ci-dessus pour la diffusion de son offre pour une durée de un an. Dans le cas où l'offre ne serait pas louée à l'expiration de ce délai le propriétaire sera tenu de signer une nouvelle convention s'il souhaite voir renouveler sa diffusion.

S'engage, par la présente, à prévenir ACCES' IMM dès que le bien, objet de son offre, deviendra indisponible, afin que ACCES' IMM supprime cette offre de son fichier immédiatement après appel du propriétaire, et à communiquer les coordonnées de la personne avec laquelle il aura contracté.

ACCES' IMM reste le seul décideur des moyens à mettre en oeuvre pour permettre l'information complète et rapide sur l'offre du propriétaire à sa clientèle auprès de laquelle il s'oblige à tenir à sa disposition un fichier à jour.

ACCES' IMM n'étant pas mandaté par le propriétaire, au sens de la loi du 2 janvier 1970, elle ne pourra être tenue responsable des engagements pris par celui-ci.

La présente convention est établie en deux exemplaires ( un pour le propriétaire et un pour ACCES' IMM ).

Fait dans les locaux de l'agence ACCES' IMM le : .....

Signature de ACCES' IMM

Signature du propriétaire